UNIVERSITÉ — PARIS-EST

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 18 mars 2013

Présents

> Membres fondateurs :

- UPEMLV : Gilles ROUSSEL, Frédéric MORET (avec procuration de Damien LAMBERTON)
- École des Ponts ParisTech : Armel de LA BOURDONNAYE (avec procuration d'Hélène JACQUOT-GUIMBAL de l'IFSTTAR), Gilles ROBIN, Serge PIPERNO
- UPEC: Luc HITTINGER, Christian CUESTA, Lucie GOURNAY
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- ENVA: Marc GOGNY
- CNRS: Brice KERBER (représentant Alain FUCHS)
- INSERM: Thierry DAMERVAL (représentant André SYROTA)

> Membres associés administrateurs :

- CSTB: Robert BAROUX (représentant Bertrand DELCAMBRE)
- EFS: France NOIZAT-PIRENNE (représentant François TOUJAS)
- ENSA VT : Alain DEREYIGN : Pascal BERTEAUD
- > Personnalité qualifiée : Bernard SAINT-GIRONS
- > Personnels enseignants-chercheurs : Isabelle COLL, Geneviève MARIGNAC
- > Personnels d'UPE : Auziria MENDES
- > Doctorants : Johann NICOD, Bertrand WODOCIAG

> Invités permanents :

- ANSES: Florence LAVISSIÈRE (représentant Marc MORTUREUX)
- EIVP : Régis VALLÈE
- ENSA PB: Jean-Pierre BOBENRIETHER
- FCBA: Georges-Henri FLORENTIN
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant Florence ROBINE, rectrice de l'Académie de Créteil)
- MEDDE/CGDD: Patrice BUESO (représentant le secrétaire général)
- UPE: Nelly TOCKO, agent comptable

> Invités:

- UPE: Benoît LESAFFRE, vice-président
- UPE: Monika Blanc, responsable affaires générales

Absents/excusés:

- Collectivités territoriales : Jean-Paul HUCHON, Conseil régional d'Ile-de-France
- Pôle de compétitivité Advancity : Ghislain DU JEU
- ENSA PM: Nasrine SERAJI
- ESTP: Florence DARMON
- INA: Mathieu GALLET
- Personnel enseignants-chercheurs: Christian SOIZE

Le conseil d'administration d'Université Paris-Est (UPE) s'est réuni le 18 mars 2013 de 11 h à 13 heures 15, en salle Perronet à l'Ecole des Ponts.

Point n°1: Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 10 décembre 2012

Première délibération

Le compte rendu du conseil d'administration du 10/12/2012 est approuvé à l'unanimité

Dans le prolongement du compte-rendu ainsi adopté, il est indiqué que le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui contient diverses dispositions relatives aux PRES, a été soumis pour avis au CNESER et sera présenté en conseil des ministres d'ici fin mars. Il prévoit que les PRES se transforment en établissements publics à caractère culturel, scientifique et professionnel, sous l'appellation de communautés d'universités et d'établissements.

Point n°2 : Point d'étape sur le portail documentaire d'UPE

Le point d'étape est présenté par le chef de projet. Le portail documentaire est un outil proposant, via une entrée unique grâce à un moteur de recherche, l'accès à la documentation de niveau recherche.

- Après une première phase d'étude des besoins suivie d'un appel d'offres, le portail se met en place à partir de septembre 2012. Il concerne dans un premier temps l'ensemble des doctorants d'UPE et les enseignants-chercheurs et chercheurs des membres fondateurs. Le raccordement de membres associés sera à l'étude à l'automne.
- Le recueil des données est effectué. L'application PRIMO du moteur de recherche est installée sur les serveurs. Les moissonnages des catalogues des établissements sont effectués ou en cours. Il en est de même pour les paramétrages et activations des authentifications et des accès aux ressources en ligne.
- Le portail donne potentiellement aujourd'hui accès à une sélection de 400 000 notices bibliographiques complètes et 56 000 titres de périodiques.
- L'étude de la mutualisation de certaines ressources électroniques accessibles à tous quel que soit l'établissement d'origine est en cours. L'accès à des archives ouvertes issues de la plate-forme HAL fait l'objet d'une concertation.
- Le lancement du portail est programmé pour l'automne 2013.

Point n°3: Points budgétaires

3.1 Compte financier 2012

Le compte financier 2012 d'Université Paris-Est est présenté par Madame l'agent comptable. L'année 2012 a été marquée par une accélération du montant des recettes et dépenses en raison d'un plus grand nombre de doctorants, la montée en puissance des Labex et l'acquisition d'un espace dédié à l'école d'Urbanisme de Paris dans le Bâtiment Bienvenüe après la signature de la VEFA le 31 janvier.

Le compte financier retrace l'exécution du budget et permet d'analyser la situation financière de l'établissement. En 2011, les point forts identifiés avaient été l'équilibre des grandeurs bilantielles et l'existence de réserves ; les point faibles, la chute de l'excédent brut d'exploitation et de la CAF. Les constats pour 2012 sont les suivants.

- Les résultats de l'année font ressortir des dépenses de charges de personnel en augmentation suite à l'accroissement du nombre de doctorants qui atteint en 2012 son rythme de croisière. Elles représentent 75 % des charges de fonctionnement. Les prestations de service représentent la majeure partie des autres dépenses. La structure des recettes est identique à celle de 2011 : les subventions et contributions représentant 90 % de celles-ci, les ventes et prestations le solde.

Troisième délibération

La délibération fixant les droits d'inscription au doctorat par VAE ou à la thèse sur travaux est adoptée à l'unanimité.

3.3 Autorisation donnée au président de souscrire au capital d'Efficacity

Le projet Efficacity a été retenu dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir mais non labellisé IEED. Il bénéficie d'une dotation de 15 M€ au titre d'un programme de recherche sur l'efficacité énergétique de la ville.

Le responsable du projet est Claude Arnaud (VEOLIA). L'opérateur pour la réalisation du projet sera une SA simplifiée.

Le capital de la société est fixé à 52 680 € dont la moitié libérée à sa création. La part de capital souscrit par UPE pour le compte de ses membres engagés dans le projet s'élève à 25 800 € dont la moitié libérée à la création de la société. Une fois la convention signée avec l'ANR, celle-ci effectuera un reversement d'un montant identique à UPE selon un schéma analogue à celui déjà éprouvé pour la SATT.

Quatrième délibération

La délibération autorisant le président d'UPE à souscrire pour le compte de l'établissement au capital d'Efficacity est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, le CNRS s'abstenant.

Point n° 4 : Prolongation du mandat du président

Le conseil d'administration délibère sur la prolongation du mandat du président jusqu'au 31 août 2013.

Trois dossiers particulièrement importants dans l'activité d'UPE pour les cinq prochains mois retiennent l'attention :

- installation de l'Ecole d'urbanisme dans le bâtiment Bienvenüe ;
- consolidation du projet Efficacity;
- évolutions institutionnelles liées à la transformation de statut des PRES.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration d'Université Paris-Est décide à l'unanimité de prolonger le mandat du président Bernard Saint-Girons jusqu'au 31 août 2013.

Point n°5: Questions diverses

Le conseil d'administration est informé que le président de la SATT IdFinnov, Gilles Rubinstenn, a démissionné avec effet au 30 mars 2013. Le CA de la SATT du 19 mars proposera la nomination d'un nouveau président, Christian Estève.

Le budget et le programme de l'école d'été du Labex Futurs Urbains font l'objet d'une information au Conseil.

La prochaine séance du CA est fixée le lundi 17 juin 2013 à 11 heures.



- Le résultat net comptable négatif de 425 k€ (contre 1 111 k€ en 2011) correspond d'une part à des ressources décalées en 2013 et d'autre part au nouveau mode de comptabilisation des droits d'inscription des doctorants, ce qui n'affecte pas le fonctionnement de l'établissement. Un taux de réalisation de 100 % est constaté sur les dépenses et de 93 % sur les recettes hors Labex et Bienvenüe. L'application du nouveau modèle budgétaire a permis de rétablir une bonne qualité prévisionnelle.
- En matière d'investissements, UPE a réalisé 100 % de la dépense prévue pour l'opération Bienvenüe en 2012 soit 75 % de la programmation de l'opération. La structure du bilan a été modifiée par cette opération. Pour la réaliser, le PRES a puisé dans ses réserves avec pour effet une baisse du fonds de roulement de 2 177 k€. Le niveau de ce dernier reste dans la norme mais la vigilance est de mise.
- Les données chiffrées suivantes sont à noter.
 - Le PRES a géré 116 conventions, traité 1485 factures de vente (1300 en 2011) et 257 factures d'achat (161 en 2011) et conclu 2 marchés publics (voyages, informatique). 15 personnes sont rémunérées en propre par le PRES pour un coût chargé de 490 k€.
 - Le résultat d'exploitation passe de -1 139 749 € en 2011 à -428 670 €. Le résultat est faussé compte tenu des charges et produits constatés d'avance comptabilisés cette année pour la première fois. Le résultat retraité de ces opérations s'élève à 151 712 €.
 - Le résultat financier passe de 24 939 € à -543 € en 2012; UPE n'a pas effectué de nouveaux placements en 2012. La rémunération servie sur les taux des comptes est devenue négative, l'Etat se finançant à des taux proches de zéro.
 - Le fonds de roulement du PRES s'élève à 2 149 k€. Corrigé des ressources affectées, le BFR s'élève à -714 k€ avec des créances à 2 892 k€ et des dettes à 3 606 k€. La différence engendre une trésorerie corrigée de 2 863 k€ (5 527 k€ avec les Labex) en diminution par rapport à 2011 (3 365 k€ en 2011). Elle représente 3,5 mois de fonctionnement et reste au-dessus du niveau de 2 mois de fonctionnement préconisé.

En conclusion, Mme TOCKO souligne les points forts et les points faibles de la comptabilité d'UPE :

- un nouveau modèle budgétaire permettant une meilleure maîtrise des dépenses;
- une chute importante mais attendue du fonds de roulement.

Deuxième délibération

Le compte financier 2012 d'UPE est approuvé à l'unanimité.

3.2 Validation des droits d'inscription au doctorat par VAE ou sur travaux.

Vu le faible nombre de doctorats obtenus par VAE depuis 2008 et compte tenu des tarifs pratiqués par d'autres universités, il a été décidé de procéder à une révision des tarifs d'UPE. La tarification proposée correspond aux coûts de mise en œuvre du dispositif. Les mêmes montants sont retenus pour la thèse sur travaux.

La proposition de délibération suivante soumise au conseil :

- « Pour le doctorat obtenu par validation des acquis de l'expérience et pour la thèse de doctorat sur travaux, le conseil d'administration adopte la tarification suivante, qui remplace celle décidée le 10 mars 2008 :
- lorsque l'employeur n'est pas membre d'UPE, l'intégralité des coûts lui est facturée, soit 3 500 €;
- lorsque le candidat se présente individuellement, le tarif est égal à 1 500 € ; le même tarif est appliqué lorsque l'employeur est membre d'UPE, fondateur ou associé.

Des modulations tarifaires peuvent être décidées par le président, au vu de la situation personnelle du candidat ou du mode d'organisation de l'accompagnement. »